

1ère DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR FAMILLE DE SCIENTIFIQUE
La présence du scientifique chercheur est obligatoire au dépôt

NOM

Prénom(s)

E-mail.....@.....

Originaux ET photocopies / Merci de présenter les documents suivant l'ordre de la liste
(Les documents doivent être en français ou traduits par un traducteur assermenté auprès
des tribunaux français)

- Passeport en cours de validité (toutes les pages écrites ou tamponnées)
- Visa d'une validité de trois mois portant la mention "CESEDA L.313-8"
- Acte de naissance de l'intéressé(e) avec filiation,
- Le cas échéant, acte de mariage, acte de naissance des enfants
- 3 photos d'identité de face, tête nue, récentes, parfaitement ressemblantes et aux normes biométriques françaises
- Justificatifs de domicile :
 - > Vous vivez avec votre conjoint (e) : contrat de bail ou attestation de résidence + dernière quittance de loyer + facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe de moins de 3 mois
- Titre de séjour du conjoint scientifique ou son récépissé de demande de titre de séjour ou son Visa Long Séjour + la vignette ofii
- Convention d'accueil du conjoint et son contrat de travail
- Déclaration de communauté de vie (*document remis au CMI*)

Certifié exact: date et signature du demandeur _____

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTEES AU GUICHET

Le Centre de Mobilité Internationale de Brest procède à un traitement informatique de vos données personnelles dans le cadre de la gestion de votre dossier. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations vous concernant, en adressant votre demande avec la copie de votre passeport : Par courrier ou par mail : UBL / Centre de mobilité internationale de Brest Cité internationale – 235 cours Aimé Césaire - CS93837 - 29238 Brest Cedex 3 / cmibrest@u-bretagne-loire.fr